

MOBILITÉ: RÉAMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES RÉGIONAUX SZ, B, C, 7 ET 8, SUR LES COMMUNES DE 1000 BRUXELLES, 1050 IXELLES, 1060 SAINT-GILLES, 1180 UCCLE ET 1190 FOREST

Les itinéraires cyclables régionaux sont des cheminements recommandés aux cyclistes pour parcourir des longues et moyennes distances.

Dans le cas présent, ils permettent de relier le centre de Bruxelles à sa périphérie, en se connectant d'une part aux pistes cyclables de la région flamande, mais également en reliant les différentes communes de l'agglomération bruxelloise, en desservant notamment des parkings de dissuasion, des installations commerciales et culturelles, des écoles, des centres sportifs, des gares, des transports en commun, ...

Les trajets de ces itinéraires sont définis dans le Plan Régional de Développement (PRD), et ont été étudiés pour répondre aux critères de cohérence, de rapidité, d'agrément, de sécurité et de confort.

Généralement, les itinéraires choisis empruntent des routes locales sur lesquelles la circulation est moins dense et moins rapide et donc plus sécurisée pour les cyclistes. Toutefois, il arrive que les ICR empruntent des voies au trafic plus important. Dans ce cas, des aménagements supplémentaires sont prévus afin de séparer les cyclistes de la circulation automobile.

Dans le cadre de l'étude présente, ces 5 itinéraires desservent le sud de l'agglomération bruxelloise, spécifiquement dans les communes de Bruxelles, Ixelles, Saint-Gilles, Uccle et Forest.

Notre tâche dans ce grand projet est de réaliser un outil aussi opérationnel que possible, permettant à la Région de mettre en oeuvre rapidement les différents itinéraires cyclables. Pour y parvenir, nous réalisons des plans comprenant la situation existante, la situation projetée et la liste des interventions, afin de permettre la mise en service des itinéraires cyclables.

